



**CSE  
SNCF  
HOLDING**

**PARIS le 8 décembre 2023**



# FOCUS

## CSSCT - SÛRETE : Rythmes de travail, pénibilité et RPS 2023

L'obligation de l'employeur est de préserver la santé physique et mentale de ses salariés cela passe, pour l'UNSA-Ferroviaire, par la réduction de la pénibilité.

Quand on parle de pénibilité, de quoi parle-t-on en particulier à la SUGE ? On parle des équipes successives alternantes et du travail de nuit principalement, mais également de l'exposition aux températures extrêmes, aussi bien au froid qu'à la chaleur. Dans ce cadre, l'employeur se doit de tout mettre en œuvre pour réduire la pénibilité à laquelle les salariés sont exposés.

### ■ Sûreté ferroviaire

Si les contraintes de l'exercice de notre métier sont une limite à ce qu'il est possible de faire, il reste un certain nombre de pistes que la Direction de la Sûreté se doit d'explorer et mettre en place.

Et ainsi remettre au centre des décisions l'adage selon lequel il faut améliorer les conditions de travail pour améliorer la productivité.

Les rythmes de travail à la SUGE sont principalement composés de trois plages horaires de travail : les matinées, les soirées et les nuits.

À la marge, peu d'horaires de service sont des horaires dits de journée. On parle d'horaires atypiques.



## ● Alternance des nuits, soirées et matinées

Il est indéniable que l'alternance des nuits, soirées et matinées reste le principal facteur de fatigue. Elle crée une dette de sommeil chez la population des agents opérationnels, particulièrement des lors que le travail de nuit est couplé aux autres horaires de travail.

Aucun agent du terrain n'échappe à cette rotation.

**Or, les impacts sur les organismes sont nombreux et génèrent des effets délétères sur la santé comme sur la production. Un combo perdant / perdant en somme !**

## ● La fatigue, un facteur de risque



L'UNSA-Ferroviaire partage constat effectué par le cabinet d'expert qui a réalisé l'expertise sur la DZS MED : « les arrêts maladie de courte durée (de moins de neuf jours) sont souvent un moyen pour les agents SUGE de récupérer, pour tenir au travail ».

Si leur métier expose les agents SUGE à des blessures lors des interventions, peut-on considérer que la fatigue engendrée par les rythmes de travail soit un facteur supplémentaire de l'aggravation de l'accidentologie et de l'absentéisme ? Clairement, oui !

## ● Risques psycho-sociaux

Parce que la fatigue affecte le jugement, la lucidité, la concentration, elle ne met pas l'agent SUGE dans de bonnes conditions pour intervenir. Ce qui multiplie le risque de blessures de nos collègues.

Si le travail de nuit est un des facteurs de risques sur la santé physique, largement explicité dans la littérature ad hoc, les risques sur la santé mentale et sur les ambiances de travail sont aussi bien présents.

**Malgré ce constat, ces derniers font preuve au quotidien d'un professionnalisme exemplaire.**

On parle de risques psycho-sociaux.



## ● Risques psycho-sociaux

L'agilité opérationnelle pourrait être un formidable concept, en tout cas sur le papier.

Elle n'en est pas moins un irritant majeur, puisqu'elle occasionne des changements de service. En ce sens, elle perturbe fortement l'équilibre vie professionnelle / vie personnelle des agents au détriment de leur vie sociale et familiale. Faite aux limites de la réglementation pour satisfaire aux exigences des activités, elle est contrainte et subie. Elle est alors d'autant moins acceptable et acceptée.

Ce sont des tensions entre manager et managé qui s'installent de façon plus ou moins durable et qui mettent à mal la relation entre l'agent et le management de proximité, tous ne poursuivant pas forcément le même objectif... S'ensuit un collectif qui dysfonctionne.

Outre cet aspect, la peur de la faute professionnelle, la nécessité de faire preuve de lucidité en toute circonstance, de devoir maîtriser ses émotions et de garder son calme sont rendues plus difficiles par la fatigue et l'irritabilité qu'engendre ce rythme de travail. Les conséquences sont nombreuses, tant sur la production que sur l'individu (agents et encadrants) et sur l'ambiance de travail dans les collectifs.

**Si l'on devait retenir les principaux risques, on noterait la perte de productivité et l'intensification du travail, une accidentologie et un absentéisme conséquents, des difficultés relationnelles entre agents et encadrants, une conciliation vie privée / vie professionnelle compliquée quel que soit le grade.**

## ■ Sûreté ferroviaire

Il nous apparaît possible de concilier les intérêts de l'agent avec les intérêts du service. Et c'est d'ailleurs le fil conducteur qui doit guider toutes les actions et les décisions du service.

Maintenir le même niveau de production qu'aujourd'hui, voire l'améliorer, ne sera possible qu'à condition de permettre une amélioration significative des conditions de travail.

Certes, les risques du métier sont et demeureront toujours importants, et c'est aussi un facteur d'attractivité et de sens dans l'engagement des agents. Mais un peu moins de production et un peu plus d'humain seraient salvateur.

### Ce que l'UNSA-Ferroviaire a travaillé et qu'elle souhaite faire encore avancer :

1. **Mettre** en place un management centré sur l'humain
2. **Mieux accompagner** et valoriser les managers
3. **Communiquer les repos** sur une année glissante (sera mis en place pour janvier 2024 grâce aux différentes interventions de l'UNSA-Ferroviaire en CSSCT et CSE) ;
4. **Communiquer le planning** de travail mensuel le plus en amont possible ;
5. **Limiter** au maximum les changements de service et anticiper au maximum la production ;
6. **Rendre les repos journaliers** plus conséquents et pas seulement aux seuils de la réglementation
7. **Limiter** le repos réduit dans la GPT (grande période de travail). Si cette possibilité existe dans la réglementation, elle doit être utilisée avec parcimonie ;
8. **Permettre** un rythme de travail en fonction du chronotype de l'agent ;
9. **Travailler** sur une plage horaire, deux au maximum (matinées / nuits ou soirées / nuits) ;
10. **Limiter** le nombre d'horaires de travail dans une GPT.



# Parrainez-moi(s) !



Adhérer à l'UNSA,  
c'est être UNSAacteur:

- ▶ du progrès social
- ▶ d'un syndicalisme de négociation
- ▶ de ses conditions de travail
- ▶ de sa carrière
- ▶ de sa rémunération
- ▶ DE SON POUVOIR D'ACHAT en profitant de nos offres partenaires

Pour nous rejoindre,  
rendez-vous ici !



## Soyez tous UNSAacteur !